



Votre contact : A.HAUVILLE, directrice 06.33.63.82.29
Ref : S2020/3196/AH/MT

Fécamp, le 13/11/2020

Copie : Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé Normandie

Madame la Députée Stéphanie KERBARH,

Je me permets de vous interpeller en votre qualité de représentante de la Nation.

Le 25 Mars 2020, le Président de la République a pris l'engagement de mettre en place un plan massif de revalorisation de ***l'ensemble des professionnels de santé***... les mêmes professionnels de santé qui venaient alors de se lancer, sans relâche, dans le combat, pour faire face à cette crise sanitaire inédite.

Cet engagement Présidentiel se déclinait sous la forme d'une concertation, le « SEGUR » de la santé, avec l'ensemble des acteurs du monde de la santé.

Ces travaux ont amené à une réflexion autour des métiers, des carrières et de leur rémunération.

Le 13 Juillet 2020, cette concertation devait aboutir à la naissance d'un ensemble d'accords pour que nos métiers soient enfin reconnus à la hauteur de notre engagement.

Mais quelle ne fut pas notre surprise lorsque nous constatons que le secteur du domicile, du médico-social dans sa totalité, se retrouvait laissé pour compte.

Nous basculions alors de la naissance d'un accord historique pour l'ensemble des professionnels de santé vers l'avortement de la reconnaissance professionnelle de l'ensemble des acteurs du domicile, des acteurs du médico-social.

Applaudit un jour, voire même élevé au rang de « Héros » pour se retrouver le lendemain, rabaisé au rang de « Zéro », pire au statut de « **Soignant Inconnu** ».

En effet, les accords du Ségur de la santé signé ce mois de Juillet 2020, prévoient notamment une revalorisation salariale (+183 euros nets par mois) et indiciaire **pour les seuls** professionnels des hôpitaux, cliniques, EHPAD, HAD, professionnels qui le méritent amplement, cela ne souffrant d'aucunes discussions.

Par contre, nous cherchons en vain, la ou les raisons qui ont poussé notre gouvernement **à exclure** de ces accords, l'ensemble du secteur **du domicile**, du médico-social.



Qu'est ce qui peut justifier qu'à formation égale, diplôme égal, activité égale, contraintes professionnelles égales, engagement égal, qu'une partie des professionnels de santé se retrouvent reconnus comme « enfants » du Ségur de la santé alors que d'autres se retrouvent à être les « orphelins » du même Ségur de la santé.

Cette différence de traitement génère un sentiment d'iniquité, d'incompréhension, avec un risque majeur de démotivation des équipes, de démissions voire un renoncement à exercer demain dans le secteur du champ médico-social qui souffre déjà à ce jour d'un déficit d'attractivité.

Notre exclusion des accords du Ségur de la santé va générer de graves dommages collatéraux, alors que nous rencontrons actuellement de graves difficultés de recrutement. Non seulement cette exclusion induit le refus de reconnaître le professionnalisme, l'existence même des acteurs du domicile, des acteurs médico-sociaux, mais cela entraîne également le déni de l'implication et le statut des « **aidants familiaux** » qui œuvrent à nos côtés, chaque jour qui passe et cela depuis de longues années.

En effet, un lien très fort nous unit, les soignants, les patients, les aidants et ce, parce que nous représentons, entre autres, les seules personnes qu'ils voient dans la journée et encore plus en cette période de confinement.

Quel avenir pour les services et établissements médico-sociaux ? Qui demain assurera l'accompagnement des personnes fragiles, handicapées, âgées, des aidants, des familles et ce dans les mêmes services et établissements médico-sociaux ?

Madame la Députée, **nous**, l'équipe des aidés-soignants de l'ACOMAD, soutenues par leurs collègues et les administrateurs bénévoles, nous comptons sur votre voix pour **nous** représenter et faire entendre au gouvernement qu'en tant qu'acteurs du secteur du domicile, du médico-social, **nous** existons, **nous** sommes incontournables dans le parcours de santé des personnes fragiles, handicapées, âgées, des aidants, des familles et que **nous** méritons comme tous les soignants publics, privés, hospitaliers, établissements sans distinctions aucunes, d'être reconnu et traité comme des professionnels à part entière et non plus comme des « **Soignants Inconnus** ».

Par avance, je vous remercie du temps que vous accorderez à cette situation discriminante qui n'a sa place, ni en cette période de crise, ni demain.

Veuillez recevoir l'expression de nos salutations distinguées,

Pour l'ensemble de l'équipe ACOMAD

Sa présidente,
Madame Maryse THEVENOT